

DISTRIBUTION CASINO FRANCE
S.A.S Au capital de 106 801 329,00 €
SIEGE SOCIAL : 1 COURS ANTOINE GUICHARD CS 50306
42008 ST ETIENNE CEDEX 1
FR87428268023 RCS ST ETIENNE B 428 268 023
TELEPHONE : 04 77 45 31 31
TELECOPIE : 04 77 45 38 38

LIVRAISON :
LUZECH - BERGERIE SUD SPAR
LA BERGERIE SUD
46140 LUZECH

SARL M SAB
SPAR
53 LIEU DIT LA BERGERIE
46140 LUZECH

DR OUEST
Votre contact: Florence ENJALBERT
Tél : 05 81 28 82 62

Par le seul fait de la commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et les accepte.
En conséquence, celles-ci s'appliquent de plein droit à l'exclusion expresse notamment de toutes conditions générales d'achat figurant sur ses bons de commandes ou sur tout autre document émanant de lui ou usage de la profession

FACTURE - DUPLICATA

Feuillet 1/4

N° FACTURE 1101543647 DATE FACTURE : 22.08.2025 CLIENT : TL835 / S453078001

Code article	Désignation	Quantité	UQ	P.U HT	PU vente conseillé HT	P.U vente conseillé TTC	Taux Marque	TVA	Montant net HT
Livraison du 22.08.2025 - B.L. N° 0150 - MONTMORILLON ALI NAL PS CENT ENTREPOT CASINO									
7826645	PAIN DORE KRISPROLLS 425G	12.00	PC	2.91	4.17	4.40	30.22%	5.5	34.92
Total famille 101 : BISCOTTES & ASSIMILES							30.22%		34.92
2696127	CUILLER X36 300G CO	6.00	PC	2.83	4.12	4.35	31.31%	5.5	16.98
9162791	BISC.CUILLER PATIS.X36 300G	10.00	PC	3.45	4.31	4.55	19.95%	5.5	34.50
Total famille 105 : BISCUITS SUCRES							24.09%		51.48
3012827	CAFE OR INTENSE MOULU 250G	12.00	PC	4.99	7.22	7.62	30.89%	5.5	59.88
Total famille 107 : CAFES . CHICOREES							30.89%		59.88
1289807	POMPOTES MULTI 4REF 12X90G	6.00	PC	5.16	7.00	7.39	26.29%	5.5	30.96
Total famille 142 : DESSERTS ET GOUTERS PREPARES							26.29%		30.96
5198875	MOUTARDE DIJON BOC.280G	12.00	PC	0.85	1.23	1.30	30.89%	5.5	10.20
Total famille 131 : CONDIMENTS & SAUCES							30.89%		10.20
8715545	GERBLE MADELEINE SS 150G	6.00	PC	3.02	4.26	4.49	29.11%	5.5	18.12
Total famille 156 : PRODUITS BIO ET EQUITABLE							29.11%		18.12
9405457	BISC.POMME NOISET.GERBLE 230G	12.00	PC	1.55	2.23	2.35	30.49%	5.5	18.60
Total famille 157 : NUTRITION BIEN ETRE							30.49%		18.60
8641525	EMINC.CHAT VDE SCE 4X100G COAP	12.00	PC	1.02	1.63	1.95	37.42%	20	12.24
Total famille 158 : ALIMENTS POUR CHAT							37.42%		12.24
2824215	SANGRIA RG MARIBEL PET 1L5	6.00	PC	1.99	2.91	3.49	31.62%	20	11.94
Total famille 159 : VIN SANS INDICATION GEOGRAPHI							31.62%		11.94
2585920	CANDY'UP CHOCOLAT BK.6X20CL	6.00	PC	2.69	3.69	3.89	27.10%	5.5	16.14
Total famille 525 : LAIT DE CONSOMMATION							27.10%		16.14
8334375	TROP.PUR.PREM.OR.SSPULP PET1L	6.00	PC	2.33	3.18	3.35	26.73%	5.5	13.98
7483225	JUS ORANGE ABC BRIK 1L LP	112.00	PC	1.30	1.75	1.85	25.71%	5.5	145.60
3661025	JUS ORANGE BRIK 1L CO	8.00	PC	1.65	2.04	2.15	19.12%	5.5	13.20
5505861	JUS PAMPLEMOUSSE BRIK 1L CO	200.00	PC	1.48	2.35	2.48	37.02%	5.5	296.00
3661045	JUS POMME BRIK 1L CO	8.00	PC	0.92	1.37	1.45	32.85%	5.5	7.36
Total famille 202 : JUS DE FRUITS							33.16%		476.14
8740845	EAU MIN.NAT.ST.ANTONIN 6X1L	2.00	PC	2.52	3.18	3.36	20.75%	5.5	5.04
4957260	EAU NAT.WATTWILLER 6X150CL	4.00	PC	3.66	5.35	5.64	31.59%	5.5	14.64
4957260	EAU NAT.WATTWILLER 6X150CL	4.00	PC	3.66	5.35	5.64	31.59%	5.5	14.64
Total famille 205 : EAUX							30.19%		34.32
6881347	ARR.VANIL.BASE RHUM 40D 50CL CO	6.00	PC	7.37	9.49	12.85	22.34%	20	44.22
7829915	SUCRE DE CANNE 70CL BELLE CANNE	42.00	PC	1.60	2.61	2.75	38.70%	5.5	67.20
Total famille 213 : ALCOOLS MODERNES							33.11%		111.42

Livraison du 22.08.2025 - B.L. N° 0150 - MONTMORILLON ALI NAL PS CENT ENTREPOT CASINO							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
EPICERIE SUCREE	5,50 %	177.24	9.74	246.62	260.18	28.13%	69.38
EPICERIE SALEE	20,00 %	12.24	2.45	19.50	23.40	37.23%	7.26
EPICERIE SALEE	5,50 %	46.92	2.58	67.06	70.74	30.03%	20.14
VINS	20,00 %	11.94	2.39	17.45	20.94	31.58%	5.51

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

FACTURE - DUPLICATA

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB

N° FACTURE 1101543647 DATE FACTURE : 22.08.2025

Feuillet 2/4

PRODUITS FRAIS LACTES	5,50 %	16.14	0.89	22.12	23.34	27.03%	5.98
LIQUIDES	20,00 %	44.22	8.84	56.93	77.10	22.33%	12.71
LIQUIDES	5,50 %	577.66	31.79	871.50	919.44	33.72%	293.84
TOTAUX		886.36	58.68	1301.18	1395.14	31.88%	414.82

Code article	Désignation	Quantité	UQ	P.U HT	PU vente conseillé HT	P.U vente conseillé TTC	Taux Marque	TVA	Montant net HT
Livraison du 22.08.2025 - B.L. N° 0216 - MONTBARTIER LIQUIDE DHP GMS PS ENTREPOT CASINO									
8348565	CURLY CACAHUETE 100G	14.00	PC	0.82	1.18	1.25	30.51%	5.5	11.48
Total famille 103 : PRODUITS SALES APERITIFS							30.51%		11.48
8395191	BRETS CHEVRE PIMENT ESPE 125G	10.00	PC	1.15	1.94	2.05	40.72%	5.5	11.50
8980425	BRET S POIVRONS GRILLE CHORIZO 1	10.00	PC	1.15	1.99	2.10	42.21%	5.5	11.50
Total famille 104 : CHIPS							41.48%		23.00
5651077	BISCUIT SABLE RETZ 120G	18.00	PC	1.07	1.55	1.64	30.97%	5.5	19.26
Total famille 105 : BISCUITS SUCRES							30.97%		19.26
2697627	CAPS.ESPRESSO DOUX X10 52G CO	10.00	PC	2.53	3.59	3.79	29.53%	5.5	25.30
Total famille 107 : CAFES . CHICOREES							29.53%		25.30
8522295	NUTELLA T220 POT DE 220G	15.00	PC	2.10	2.80	2.95	25.00%	5.5	31.50
Total famille 143 : TARTINAGE							25.00%		31.50
9069535	FIDO CM ADULT BOEUF 7KG	1.00	PC	10.58	14.58	17.50	27.43%	20	10.58
Total famille 171 : CHIEN SEC							27.43%		10.58
7279187	PH BLANC 3PLIS 4RLX CO	14.00	PC	1.10	1.58	1.89	30.38%	20	15.40
Total famille 640 : PAPIERS HYGIENIQUE							30.38%		15.40
2672427	BTE MOUCHOIR BLC 3PLIS X110 CO	18.00	PC	0.97	1.40	1.68	30.71%	20	17.46
Total famille 642 : MOUCHOIRS							30.71%		17.46
0886307	AM LAIT 15,5G BK6X1L CO	4.00	PC	5.22	6.59	6.95	20.79%	5.5	20.88
0333027	LACTEL MAT.LEGER 1,2% BP 6X1L	1.00	PC	9.48	11.80	12.45	19.66%	5.5	9.48
Total famille 525 : LAIT DE CONSOMMATION							20.44%		30.36
6888230	COCA COLA PET 1L	12.00	PC	1.50	1.89	1.99	20.63%	5.5	18.00
8338025	SCHWEPPES AGRUMES PET 1L	6.00	PC	1.41	2.04	2.15	30.88%	5.5	8.46
1738850	PEPSI COLA REGULAR 150CL	6.00	PC	1.06	1.60	1.69	33.75%	5.5	6.36
5730327	COCA COLA PET 1,75L	12.00	PC	2.20	2.84	3.00	22.54%	5.5	26.40
9016755	SCHWEPP.AGRUM ZERO PET 1L5	6.00	PC	1.83	2.46	2.59	25.61%	5.5	10.98
9016775	SCHWEPPES INDIAN TONIC PET1,5L	6.00	PC	1.56	2.23	2.35	30.04%	5.5	9.36
9016545	ORANGINA ZERO PET 1.5L	6.00	PC	1.88	2.52	2.66	25.40%	5.5	11.28
7965175	LIMONADE 6X33CL PET CO	4.00	PC	2.22	3.74	3.95	40.64%	5.5	8.88
6937055	ORANGINA PET 1L	6.00	PC	1.64	2.32	2.45	29.31%	5.5	9.84
9016865	SCHWEPPES LEMON ZERO PET 150CL	6.00	PC	1.83	2.48	2.62	26.21%	5.5	10.98
7767185	COCA COLA ZERO S/C PET 1,25L CONTOU	6.00	PC	1.52	2.08	2.19	26.92%	5.5	9.12
2529455	COCA COLA ZERO BTES SLEEK 6X33CL	4.00	PC	3.12	4.73	4.99	34.04%	5.5	12.48
2529475	COCA COLA BTES SLEEK 6X33CL	4.00	PC	3.89	5.11	5.39	23.87%	5.5	15.56
7760405	COCA COLA PET 1,25L	24.00	PC	1.65	2.13	2.25	22.54%	5.5	39.60
9016555	ORANGINA PET 150CL	6.00	PC	1.80	2.55	2.69	29.41%	5.5	10.80
Total famille 201 : LIMONADES SODAS EXTRAIT							26.69%		208.10
8914905	PJ ANANAS BRIK 1L CO	200.00	PC	1.98	3.08	3.25	35.71%	5.5	396.00
8914705	PJ POMME 1L BRIK CO BIO	8.00	PC	1.79	2.80	2.95	36.07%	5.5	14.32
8915235	PUR JUS ORANGE BRIK 2L CO	186.00	PC	3.24	4.69	4.95	30.92%	5.5	602.64
8914975	JUS ABC MULTI BRIK 1L CO	8.00	PC	1.35	2.09	2.20	35.41%	5.5	10.80
8914765	NECTAR OR/PEC/ABRI BK 1L CO	8.00	PC	1.34	1.85	1.95	27.57%	5.5	10.72
8913055	PJ POMME BK 1L LP MATIN PLAISI	8.00	PC	0.87	1.18	1.25	26.27%	5.5	6.96
Total famille 202 : JUS DE FRUITS							32.88%		1041.44
0698975	1664 BLONDE 0,0D 6X25CL	4.00	PC	3.90	5.58	5.89	30.11%	5.5	15.60
2981877	BIERE KRO 4D2 6X33CL BTE	4.00	PC	3.12	4.16	4.99	25.00%	20	12.48
8801737	BIERE 1664 5D5 12X25CL BTLE	4.00	PC	5.99	8.21	9.85	27.04%	20	23.96
4410920	KRONENB.BLDE INTENSE BTE 7D2 50CL	24.00	PC	0.97	1.42	1.70	31.69%	20	23.28
5128875	PANACHE MUNSTERBRAU 0D4 10X25CL	2.00	PC	3.16	4.06	4.28	22.17%	5.5	6.32
9109645	HEINEKEN 5D 12X25CL	4.00	PC	6.20	8.14	9.77	23.83%	20	24.80
Total famille 203 : BIERES ET PANACHES							27.37%		106.44
5396647	VOLVIC NATURE 6X1,5L	8.00	PC	2.89	3.92	4.14	26.28%	5.5	23.12
8132455	EAU SCE CRISTALINE 6X150CL ROLL	40.00	PC	1.02	1.42	1.50	28.17%	5.5	40.80
8677495	BADOIT VERTE 6X1L	4.00	PC	3.36	4.72	4.98	28.81%	5.5	13.44
8988615	EAUX SALVETAT 6X115CL	6.00	PC	2.94	3.75	3.96	21.60%	5.5	17.64
8424195	HEPAR 6X75CL	4.00	PC	3.66	4.95	5.22	26.06%	5.5	14.64
8140715	EAU SCE MONTAGNE 5L CO	10.00	PC	0.95	1.36	1.43	30.15%	5.5	9.50
8138325	EAU MONTAGNE 6X150CL CO	4.00	PC	1.74	2.27	2.40	23.35%	5.5	6.96
6617947	EVIAN 6X1,5L	2.00	PC	3.24	4.21	4.44	23.04%	5.5	6.48
8669785	PERRIER PET 6X1L	4.00	PC	3.61	4.50	4.75	19.78%	5.5	14.44
8141225	EAU CRISTALINE 12X50CL	4.00	PC	1.68	2.27	2.40	25.99%	5.5	6.72
7745650	AM EAU SAN PELLEGRINO 6X1L	4.00	PC	3.60	4.83	5.10	25.47%	5.5	14.40
9972680	PERRIER NATURE PACK 8X20CL	3.00	PC	3.25	5.41	5.71	39.93%	5.5	9.75
7430477	EAU MIN.NAT.MT ROUCOUS 6X1L	6.00	PC	2.52	3.64	3.84	30.77%	5.5	15.12
7595270	EAU MIN ABATILLES 6X150CL	4.00	PC	3.42	4.55	4.80	24.84%	5.5	13.68
4919085	EAU GAZ ROZANA 6X1L	4.00	PC	3.12	4.49	4.74	30.51%	5.5	12.48

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101543647 DATE FACTURE : 22.08.2025

Feuillet 3/4

8603975	PUITS ST GEORGES 6X125CL CO	2.00	PC	2.82	4.61	4.86	38.83%	5.5	5.64
7221057	BADOIT ROUGE PET 6X1L	2.00	PC	4.02	5.35	5.64	24.86%	5.5	8.04
Total famille 205 : EAUX							27.46%	232.85	
5637231	MALIBU COCO 18D 70CL	6.00	PC	9.23	13.25	15.90	30.34%	20	55.38
Total famille 213 : ALCOOLS MODERNES							30.34%	55.38	
2761060	RICARD 45D 1L	6.00	PC	13.95	18.08	24.99	22.84%	20	83.70
Total famille 277 : APERITIFS ET DIGESTIFS							22.84%	83.70	

Livraison du 22.08.2025 - B.L. N° 0216 - MONTBARTIER LIQUIDE DHP GMS PS ENTREPOT CASINO							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
EPICERIE SUCREE	5,50 %	110.54	6.07	161.77	170.67	31.67%	51.23
EPICERIE SALEE	20,00 %	10.58	2.12	14.58	17.50	27.43%	4.00
DROGUERIE HYGIENE	20,00 %	32.86	6.57	47.25	56.70	30.46%	14.39
PRODUITS FRAIS LACTES	5,50 %	30.36	1.67	38.15	40.25	20.42%	7.79
LIQUIDES	20,00 %	223.60	44.72	304.02	384.58	26.45%	80.42
LIQUIDES	5,50 %	1504.31	82.73	2187.63	2307.95	31.24%	683.32
TOTAUX		1912.25	143.88	2753.40	2977.65	30.55%	841.15

VENTILATION EN EUROS							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
EPICERIE SUCREE	5.50%	287.78	15.81	408.39	430.85	29.53%	120.61
EPICERIE SALEE	20.00%	22.82	4.57	34.08	40.90	33.04%	11.26
EPICERIE SALEE	5.50%	46.92	2.58	67.06	70.74	30.03%	20.14
VINS	20.00%	11.94	2.39	17.45	20.94	31.58%	5.51
DROGUERIE HYGIENE	20.00%	32.86	6.57	47.25	56.70	30.46%	14.39
PRODUITS FRAIS LACTES	5.50%	46.50	2.56	60.27	63.59	22.85%	13.77
LIQUIDES	20.00%	267.82	53.56	360.95	461.68	25.80%	93.13
LIQUIDES	5.50%	2081.97	114.52	3059.13	3227.39	31.94%	977.16
COUT INT EPICERIE SUCREE	20.00%	2.89	0.58				
COUT INT EPICERIE SALEE	20.00%	0.70	0.14				
COUT INT VINS	20.00%	0.12	0.02				
COUT INT DROGUERIE HYGIENE	20.00%	0.32	0.06				
COUT INT PRODUITS FRAIS LACTES	20.00%	0.46	0.09				
COUT INT LIQUIDES	20.00%	23.49	4.70				
VIGNETTE	20.00%	23.78	4.76				
TOTAUX EN EUROS		2850.37	212.91	4054.58	4372.79	30.98%	1255.97

RECAPITULATIF GENERAL	
	Net à payer en Euro
DONT DROITS REGIE	88.43
TOTAL FACTURE HT	2850.37
TOTAL FACTURE TVA	212.91
TOTAL FACTURE TTC	3063.28

Les produits alimentaires identifiés " BIO " sont issus de l'agriculture biologique et certifiés par Bureau Veritas Certification (FR-BIO-10).
Les produits cosmétiques identifiés " BIO " sont certifiés par Ecocert Greenlife

En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit :
- d'appliquer de plein droit à toutes les sommes dues dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, après une mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant huit jours, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal,
- d'exiger le paiement de tous frais consécutifs au non règlement à l'échéance,
- d'exiger une indemnité forfaitaire de 40 € par facture payée en retard pour frais de recouvrement.

La clause de réserve de propriété grevant les marchandises livrées est détaillée au verso de cette facture dans les conditions générales " clause de réserve de propriété ".

Client : TL835 / S453078001
Date échéance : 11.09.2025
N° FACTURE : 1101543647
Mt Total TTC EURO : 3063.28

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

FACTURE - DUPLICATA

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB

N° FACTURE 1101543647 DATE FACTURE : 22.08.2025

Feuillet 4/4

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DISPOSITIONS GENERALES Les présentes conditions générales de vente régissent nos livraisons. Toute commande adressée à notre Société ou toute acceptation d'offre émanant de notre Société emporte par conséquent adhésion sans réserve aux présentes conditions générales. Ces dernières s'appliquent donc pleinement, sauf stipulation contraire convenue expressément entre notre Société et le client.

Cette facture tient lieu de bordereau de livraison si elle concerne des marchandises et emballages.

COMMANDES - LIVRAISONS - TRANSPORTS Toute commande passée est ferme et définitive pour le client dès sa réception par notre Société. Aucune commande ne peut dès lors être modifiée ou annulée sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. La livraison est effectuée au lieu indiqué par le client. Les délais de livraison prévus lors des commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards raisonnables ne peuvent donner lieu à un quelconque droit d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Le nombre et l'état des marchandises doivent être impérativement vérifiés au moment de la livraison. Le client doit faire constater par écrit contradictoire sur la lettre de voiture au transporteur les éventuelles avaries ou manquants par des réserves claires, précises et complètes. Le client devra confirmer sa réclamation par écrit, complété de toutes pièces justificatives, au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 jours suivant la réception conformément à l'Article L 133-3 du code de commerce. Une copie de cette réclamation devra être adressée à l'entrepôt livreur ou à l'établissement vendeur. Notre Société n'acceptera aucune réclamation ou retour, notamment pour non-conformité à la commande, défauts apparents ou manquants, qui n'auraient pas été signalés selon la procédure décrite ci-dessus. Sauf si la responsabilité exclusive de notre Société est incontestablement établie ou si elle est expressément reconnue par notre société, les frais et risques de retour seront à la charge du client. Par ailleurs, si la responsabilité de notre Société devait être retenue, elle ne pourra en aucun cas aller au-delà du prix d'achat de la marchandise payée par le client. La marchandise sera aux charges, risques et périls du client à compter de la livraison ou de son enlèvement par le client. En conséquence, le client souscrita tous contrats d'assurances utiles garantissant les risques de perte, destruction ou vol des marchandises à compter de ce moment-là.

CONDITIONS DE PAIEMENT Il est rappelé que les relations commerciales entre notre Société et le client sont basées sur une relation d'achat/vente.

1. Délais de paiement : Toutes nos marchandises sont payables à la date indiquée sur la facture, au siège social de notre Société. En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. Toute suspension, déduction ou compensation opérée unilatéralement par le client sera traitée comme un défaut de paiement et entraînera toutes les conséquences d'un retard de paiement.

En cas de retard de paiement, de l'une quelconque des échéances, notre Société se réserve le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au client, de :

- exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes dues, celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue ; s'en suivra le paiement comptant, c'est-à-dire soit à la livraison soit préalablement à la livraison, de toute marchandise commandée;
- Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.
- réduire, suspendre ou annuler les livraisons des commandes en cours, sur information préalable du client ;
- appliquer, sans mise en demeure préalable, à toutes les sommes dues, dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal;
- exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, pour chaque facture payée en retard, et le paiement de tous frais complémentaires justifiés, consécutifs au non règlement à l'échéance, sans préjudice de la réparation de tout dommage subi.

2. Modalités de paiement : Le moyen de règlement pour tout paiement accordé à terme consiste normalement en une lettre de change émise par nos systèmes informatiques et pré-domiciliée à partir des références bancaires que le client nous aura fournies ou par prélèvement automatique ou selon les conditions convenues entre notre Société et le client. Le client s'engage à nous communiquer tous les changements à survenir dans sa domiciliation bancaire. A défaut, le client sera débité des frais occasionnés par le retour d'effets impayés pour changement de domiciliation.

COMPENSATION Nous nous réservons la faculté de procéder à un règlement par compensation, de plein droit, et sans formalités, de toutes les sommes que notre Société pourrait devoir, avec les dettes du client à notre égard, que les conditions de la compensation légale soient ou non constituées. Sans préjudice de la règle de la compensation, le client nous donne pouvoir irrévocable de déléguer, à tout moment sans autre formalité que le solde des comptes, la créance dont nous disposons à son égard, à toute filiale ou société ou à toute société apparentée, du Groupe CASINO, qui serait débitrice à son égard.

PRIX Nos prix s'entendent nets et H.T. et sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la livraison, même pour les commandes enregistrées antérieurement à la date d'application du tarif.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE De convention expresse et par dérogation aux dispositions de l'article 1583 du Code Civil, il est convenu avec le client que le transfert de la propriété des marchandises livrées est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. L'acceptation des livraisons ou des documents afférents à ces livraisons vaut acceptation de la présente clause. Le paiement du prix s'entend de l'encaissement effectif. Ne constitue pas des paiements la remise des traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer. Ainsi, à défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, notre Société se réserve expressément la faculté de considérer la vente résolue et de revendiquer lesdites marchandises après mise en demeure par lettre recommandée ou sommation d'huissier demeurée sans effet dans les vingt-quatre heures de leur présentation.

Les marchandises restant la propriété de notre Société jusqu'au paiement intégral du prix, il est interdit au client d'en disposer, notamment de les donner en gage, les échanger, les transférer en propriété à titre de garantie. Toutefois, à titre de simple tolérance et pour les seuls besoins de son activité, notre Société autorise le client à revendre les marchandises. Le client s'engage en conséquence à informer ses clients, revendeurs professionnels, de l'existence de la clause de réserve de propriété pesant sur les marchandises et du droit que se réserve notre Société de revendiquer, entre leurs mains, soit la marchandise litigieuse, soit le prix. Le client s'oblige également, en contrepartie, à réaliser non seulement en fin d'exercice mais d'une manière permanente, par tous moyens à sa convenance, l'identification des marchandises en réserve de propriété. Le client devra faire figurer à l'actif de son bilan les marchandises faisant l'objet de la réserve de propriété. Les marchandises en instance de vente sont présumées impayées à concurrence de la créance de notre Société selon la règle " premier entré, premier sorti "(FIFO). Autrement dit, tout paiement par le client sera affecté aux marchandises les plus anciennes et ce seront les marchandises objet de la dernière livraison qui seront toujours considérées comme assorties de la réserve de propriété.

Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, le client en deviendra responsable, ainsi qu'il est dit ci-dessus, la livraison entraînant le transfert des risques. Le client s'engage en conséquence à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation desdites marchandises.

Le client avertit immédiatement notre Société par tout moyen assurant une communication parfaite de tout fait de nature à compromettre son droit de propriété, notamment de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, de saisies ou de toute autre mesure conservatoire. En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, le client participera activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont notre Société revendique la propriété ou le paiement et à l'assister efficacement dans la procédure de revendication introduite auprès des autorités compétentes. En cas de saisie ou de toute autre mesure conservatoire sur les marchandises livrés par notre Société, le client élèvera toutes protestations à l'égard du tiers et prendra toutes mesures conservatoires et d'exécution.

Tous les frais légaux et judiciaires générés par la récupération des marchandises sous réserve de propriété ou de leur prix seront supportés par le client.

CLAUSE RESOLUTOIRE Faute pour le client défaillant de s'acquitter de ses obligations de paiement ou de toutes autres obligations, les ventes se trouveront de plein droit résolues, quarante-huit heures après mise en demeure restée sans effet, effectuée par notre Société par lettre recommandée avec accusée de réception. En outre, et à titre de clause pénale, notre Société se réserve le droit d'exiger une indemnité égale à 15% des sommes nous restant dues sur les ventes résolues.

RENONCIATION Le fait de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE En cas de litige, seul le tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE sera compétent, même en cas de demande incidente ou en garantie ou de pluralité de défendeurs.

LOI APPLICABLE La loi applicable est la loi française. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandise est exclue.